

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 40

SECRET/29/Add.6

24 mai 1955

PARTIES CONTRACTANTES

en français seulement

CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Résultats des consultations

Les délégations de l'Italie et de la Belgique ont terminé leurs consultations en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la liste II, Section B, et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation de
l'Italie, le 13 mai 1955

Signé au nom de la délégation de la
Belgique, le 13 mai 1955

SECRET.

Résultat des consultations engagées au titre
de l'article XXVIII en vue de la modification
ou du retrait de concessions reprises dans la Liste II, Section B

MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE II, SECTION B

NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS NE FIGURANT
PAS DANS LES LISTES EN VIGUEUR.

<u>Position du tarif</u>	<u>Désignation des produits</u>	<u>Taux des droits actuellement en vigueur</u>	<u>Taux des droits qui doivent être consolidés</u>
65.07.10	Accessoires pour la cha- pellerie (bandes pour gar- niture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses; visières, jugulaires, etc.)	20 %	15 %